

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 294-CX-1284

concernant l'engagement d'un ingénieur au Service des terrains et bâtiments

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion tenue le lundi 12 février 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU la vacance d'un poste d'ingénieur/ingénieure au Service des terrains et bâtiments;

ATTENDU l'affichage dudit poste;

ATTENDU la candidature reçue;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Philippe Parent;

ATTENDU le rapport du concours;

ATTENDU la réussite du test SEL;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de monsieur Philippe Parent à titre d'ingénieur au Service des terrains et bâtiments, et ce, à compter du 13 février 2007;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'engagement de monsieur Philippe Parent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 294-CX-1285

concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'École de communication visuelle de Paris – ECV (France) et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion tenue le lundi 12 février 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU les relations déjà établies entre un professeur de l'École multidisciplinaire de l'image et des représentants de l'École de communication visuelle;

ATTENDU la possibilité d'échanges d'étudiants et de collaborations de recherche entre les deux établissements;

ATTENDU le projet de protocole d'entente cadre;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente cadre entre l'École de communication visuelle de Paris – ECV (France) et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente cadre;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par ce protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice